



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



**Novembre 2015**  
**NUMÉRO SPÉCIAL N° 73**



ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

<b>SOUS-PREFECTURE DE CHERBOURG</b> .....	<b>3</b>
<i>Arrêté préfectoral n° 29 du 16 novembre 2015 autorisant la modification des statuts de la communauté de communes des Pieux</i> .....	3
<b>DIVERS</b> .....	<b>3</b>
<i>DDFIP - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</i> .....	3
<i>Arrêté du 20 novembre 2015 relatif au régime d'ouverture au public du centre des finances publiques de GRANVILLE</i> .....	3
<i>Arrêté du 20 novembre 2015 relatif au régime d'ouverture au public de la trésorerie de MARIGNY</i> .....	3



**Arrêté préfectoral n° 29 du 16 novembre 2015 autorisant la modification des statuts de la communauté de communes des Pieux**

Considérant que les conditions de majorité qualifiée fixées par le code général des collectivités territoriales sont remplies,  
Art. 1 : le a) de l'article 5.4 des statuts de la communauté de communes des Pieux est modifié par les dispositions suivantes :  
 « article 5.4 Compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement : a) Urbanisme :  
 - participation à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale ou tout autre document en tenant lieu ;  
 - plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;  
 - études. »  
 Signé : pour la préfète et par délégation le sous-préfet de Cherbourg : Jacques TRONCY




---

**DIVERS**

---

**Ddfip - Direction Départementale des Finances Publiques**

**Arrêté du 20 novembre 2015 relatif au régime d'ouverture au public du centre des finances publiques de GRANVILLE**

Art. 1<sup>er</sup> : Les services du centre des finances publiques de GRANVILLE (Manche), situés 35, rue de Hérel, sont ouverts au public les lundi, mardi et mercredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, ainsi que le vendredi de 8h30 à 12 h 00 (Nota : le jeudi, accueil réservé aux professionnels).  
Art. 2 : Ces dispositions prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015.  
Art. 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.  
 Signé : Par délégation du Préfet, Le directeur départemental des finances publiques de la Manche, administrateur général des finances publiques, Michel ROULET



**Arrêté du 20 novembre 2015 relatif au régime d'ouverture au public de la trésorerie de MARIGNY**

Art. 1<sup>er</sup> : Les services de la trésorerie de MARIGNY (Manche), situés 34, avenue du 13 juin 1944, sont ouverts au public, les lundi, mardi, mercredi et jeudi, de 8h30 à 12h30.  
Art. 2 : Ces dispositions prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015.  
Art. 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.  
 Signé : Par délégation du Préfet, Le directeur départemental des finances publiques de la Manche, administrateur général des finances publiques, Michel ROULET

